

Parc national des Cévennes

Orientation 03-2: Conserver les milieux aquatiques

[...]

- **Mesure 3.2.3: Gérer durablement la biodiversité piscicole**

Les rivières du territoire du Parc national accueillent une faune aquatique d'une grande valeur patrimoniale : truite fario, chabot, blageon, barbeau méridional, écrevisse à pattes blanches, etc. La gestion durable du patrimoine piscicole a pour objectif de maintenir les populations aquatiques autochtones de vertébrés et invertébrés. Les fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, et les associations agréées (AAPPMA), jouent un rôle central dans ce domaine.

Les partenaires de la charte agissent en cohérence avec les orientations de gestion définies par les Fédérations (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles : PDPG), en conformité avec les SDAGE.

Le renforcement du réseau de suivi piscicole (si nécessaire), basé sur l'analyse des données existantes (ONEMA et Fédérations), et la réalisation d'études génétiques permettent d'améliorer la connaissance des peuplements et de la biodiversité piscicole. Ces données contribuent à informer les pêcheurs sur les conséquences possibles des repeuplements (participation nulle ou très faible à la reproduction, etc.) et à mettre en oeuvre une gestion piscicole patrimoniale, sans alevinage, en référence aux PDPG et aux orientations des SDAGE.

Des actions de sensibilisation des jeunes publics au respect des milieux et des espèces sont assurées par les écoles de pêche et lors d'interventions en milieu scolaire, mais aussi à l'occasion des manifestations dédiées à la pêche et de chantiers de nettoyage de berges. L'information du public sur les enjeux piscicoles et sur les milieux aquatiques est renforcée sur les sites les plus fréquentés tels que l'étang de Barrandon, le lac des Pises, le lac de Villefort, etc.

Ainsi préservé, ce patrimoine permet de conforter une destination de « pêche patrimoniale » qui repose avant tout sur la qualité des milieux aquatiques. La diversité des parcours de pêche (pêche sans tuer, trophée, jeunes et personnes âgées, etc.), la création de sites internet (AAPPMA) et l'organisation d'un festival de l'eau et de la pêche de l'espace « Cévennes et Causses » contribuent à l'attractivité et à la promotion de la destination.

L'inventaire global des populations d'écrevisses à pattes blanches (1999-2003) est mis à jour.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Soutien pour la réalisation d'actions cohérentes avec les PDPG et SDVMA

Incitation à la valorisation et sensibilisation au respect des milieux aquatiques et de la biodiversité piscicole

Lancement d'études et inventaires (évolution des peuplements, génétique, etc.)

Contributions des communes adhérentes

Création de réserves de pêches sur des terrains communaux

Relais d'information sur les espèces invasives

Page 1 / 2

Parc national des Cévennes

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau

ONEMA, DREAL

Régions, Départements et collectivités

Fédérations de pêche, AAPPMA et associations de pêche privées

Guides de pêche

Structures porteuses des SAGE et contrats de rivières

CDT et OSTI

Page 132 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2794

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 15:54